

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/06/2025 - 10563 - 2016 B 00200 - 817 848 252 - 1STRUMESURE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1STRUMESURE SASU

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	476 358
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	(4 861)
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	3 358
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	474 855

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	122 862
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	916	244	2 410
	Rémunérations du personnel*				250	65 497
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	18 242
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255		254	89 709
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	298 720

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 270 176 135

Produits financiers (III) 280 Charges financières (V) 294

Produits exceptionnels (IV) 290

Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	1 625
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			

Impôts sur les bénéfices* (VII) 306 39 384

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII) 310 135 126

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 135 126 314

Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		39 409	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997

Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
			JEI (44 sexes A)	989		
			ZRR (44 quinquies)	138		
	ZRD (44 terdecies)	127		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col.1 352 174 535 354 Déficit col. 2

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits Déficit antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col.1 370 174 535 372 Déficit col. 2

Désignation de l'entreprise : 1STRUMESURE SASU

Neant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	5 000	402		404		406	5 000				
	Autres	410	1 305	412		414		416	1 305				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	329 957	442	100 193	444	23 049	446	407 101				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	39 500	462		464		466	39 500				
	Autres immobilisations corporelles	470	3 774	472	750	474		476	4 524				
Immobilisations financières		480	1 220	482		484		486	1 220				
TOTAL		490	380 755	492	100 943	494	23 049	496	458 649				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	818	502	326	504		506	1 145				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	207 599	532	81 386	534	23 050	536	265 935				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	263	552	7 900	554		556	8 163				
	Autres immobilisations corporelles	560	3 699	562	97	564		566	3 796				
TOTAL		570	212 379	572	89 709	574	23 050	576	279 039				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	Matériels d'instrumentation												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1	23 049	23 050											
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578 23 049	580 23 050	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

Désignation de l'entreprise : 1STRUMESURE SASU Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst techniques mat. et outillage	730	735
Inst générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	101 525
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	39 659
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 1STRUMESURE SASU		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	476 358
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL I	106	476 358
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	2 373
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	2 373
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	15 224
Variation négative des stocks		145	4 861
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	89 814
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	17 824
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	127 723
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	351 008
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	351 008
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	476 358
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du 01012024	160 au	31122024
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

SC

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 1 7 8 4 8 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INSTRUMESURE SASU

ADRESSE (voie) 20 rue Louise de Bettignies

CODE POSTAL 35200 VILLE Rennes

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CLABAUT Prénom(s) Sébastien

Nom d'usage % de détention 100 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 10101980 N° Département 93 Commune Rosny-sous-Bois Pays FR

Adresse : N° 2 Voie rue Louise de Bettignies

Code Postal 35200 Commune Rennes Pays FR

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

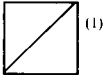
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 8 1 7 8 4 8 2 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 1STRIMESURE SASU

ADRESSE (voie) 20 rue Louise de Bettignies

CODE POSTAL 35100 VILLE Rennes

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
---	-----	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SC

ISTRUMESURE SASU
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 20, rue Louise de Bettignies – 35200 Rennes
R.C.S Rennes 817 848 252

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Je soussigné, Monsieur CLABAUT Sébastien, président de la société ISTRUMESURE SASU a en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 établi le présent rapport de gestion.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le secteur d'activité de notre société concerne l'étude et le conseil en instrumentation, l'installation de capteurs électroniques pour la surveillance structurelle de bâtiment, ainsi que l'étude et le diagnostic de ceux-ci.

Nous intervenons, principalement, dans les bâtiments appartenant au secteur public, ainsi que dans les bâtiments historiques. Néanmoins, nous cherchons à démarcher une clientèle plus large en nous adressant également à des partenaires privés ou associatifs, en France comme à l'étranger.

A la clôture de notre neuvième exercice, nous assistons, de nouveau, à une très forte hausse de notre chiffre d'affaires à hauteur de 476 358 €, soit une augmentation de 94 491 € par rapport à la clôture au 31 décembre 2023 ; celui-ci constitue, de nouveau, notre meilleur chiffre d'affaires depuis la création de notre structure et nous ne pensions pas y parvenir aussi rapidement. Pour mémoire, notre précédent chiffre d'affaires de référence était de 381 867 € à la clôture de l'exercice 2023.

La concurrence dans notre secteur d'activité reste clairsemée et nous devons toujours faire face soit à des grands groupes soit à des entreprises tirant les prix du marché vers le bas.

Dès lors, nous nous efforçons de faire preuve d'une grande réactivité dans nos réponses aux appels d'offre et nous proposons un service d'une grande qualité afin de fidéliser notre clientèle actuelle pour obtenir une excellente renommée dans notre secteur d'activité. Nous misons énormément sur les recommandations liées au « bouche à oreille » et à la convivialité en nous montrant pédagogues et proches des personnes que nous rencontrons ; cela semble porter ces fruits.

Aujourd'hui, après avoir cherché des solutions alternatives, nous avons recruté, dès le 02 mai 2024, une secrétaire administrative afin de pouvoir augmenter notre réactivité dans la réponse aux appels d'offre et aux sollicitations de nos clients. Cette embauche permet également de faciliter le suivi comptable et le suivi des encaissements, parfois complexe, liés aux clients. Le principal objectif étant de nous concentrer sur notre métier de base.

L'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à 298 720 € dont notamment :

- charges externes pour :	122 862 €,
- salaires et charges sociales pour :	83 739 €,
- dotations aux amortissements pour :	89 708 €.

Il ressort donc un résultat d'exploitation positif de 176 135 €.

Le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice après impôts, de 135 126 €.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

A la clôture de cet exercice, nous pouvons dire que le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes, voir meilleurs, à nos attentes et à nos prévisions.

Nous sommes de nouveau particulièrement fiers de notre performance cette année et nous nous en félicitons.

Nous allons poursuivre sur la même voie afin de fidéliser nos clients. Cela passera nécessairement par une communication plus importante, principalement via internet et les réseaux sociaux et par notre capacité à répondre le plus rapidement possible aux appels d'offres.

Nous envisageons également l'élargissement de notre panel de services en restant à l'écoute des exigences de nos clients et de l'évolution du marché. Nous cherchons également à nous faire connaître auprès de partenaires privés ou associatifs.

Nous pensons que ces perspectives de développement vont nous permettre une stabilisation de notre chiffre d'affaires afin de conserver notre marge et notre résultat. La perspective d'embauche additionnelle nous laisse entrevoir de nouveau une hausse de notre chiffre d'affaires et de notre résultat en pouvant prendre plus de missions ; malgré le coût des charges salariales et patronales nécessairement induit.

Enfin, nous veillerons également à poursuivre les efforts que nous portons sur la maîtrise de nos charges externes.

Au regard de la situation de l'entreprise à la date du 31 décembre 2024, nous pouvons estimer que la poursuite de l'exploitation de notre société n'est pas remise en cause.

III. MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les modes de présentation et d'évaluation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe ont été établis selon la législation en vigueur.

IV. RESULTAT-AFFECTATION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- au compte report-à-nouveau, la somme de 135 126 €.

Après cette affectation de résultat, le compte report-à-nouveau sera créditeur de 366 884 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'actionnaire unique précise qu'il a été distribué les dividendes figurants dans le tableau suivants au cours des 3 derniers exercices :

Années	Distribution globale	Prélèvement
2024	60 000 €	Prélèvement libératoire
2023	50 000 €	Prélèvement libératoire
2022	50 000 €	Prélèvement libératoire

V. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Selon la Loi de modernisation de l'économie (L.M.E), l'entreprise s'engage à mentionner dans ses conditions générales de ventes, ses conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard.

Sans accord des 2 parties, le délai de paiement est fixé à 30 jours, date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Lors d'accord des 2 parties, le délai de paiement ne peut excéder 45 jours, fin de mois ou 60 jours, date d'émission de la facture.

Fait à Paris, le jeudi 15 mai 2025

Monsieur CLABAUT Sébastien



ISTRUMESURE SASU
SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 20, rue Louise de Bettignies – 35200 Rennes
R.C.S Rennes 817 848 252

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 15 MAI 2025 EN VUE
DE L'APPROBATION DES COMPTES 2024**

Je soussigné Monsieur CLABAUT Sébastien agissant en qualité de président et de seul actionnaire de la société ISTRUMESURE SASU après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- l'affectation des résultats dudit exercice.

Prise de décisions :

*** Première décision**

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et les documents s'y rapportant, tels qu'ils ont été présentés par le président, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 135 126 €.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- au compte report-à-nouveau, la somme de 135 126 €.

Après cette affectation de résultat, le compte report-à-nouveau sera créditeur de 366 884 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'actionnaire unique précise qu'il a été distribué les dividendes figurants dans le tableau suivants au cours des 3 derniers exercices :

Années	Distribution globale	Prélèvement
2024	60 000 €	Prélèvement libératoire
2023	50 000 €	Prélèvement libératoire
2022	50 000 €	Prélèvement libératoire

*** Troisième décision**

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée par l'article L.227-10 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La rémunération de la présidence s'est élevée pour l'exercice 2024 à 33 060 euros brut.

Monsieur CLABAUT Sébastien pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

De tout ce qui précède, l'actionnaire unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

L'actionnaire unique président
Signature

